

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 13 Avril 2016

Salle de Réunion  
Centre de Loisirs Sans Hébergement  
Rue du Cros  
Aubie et Espessas

Présents : 18

**AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

**BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET**

Absents excusés : 2

**BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric,**

Absent : 1

**GRASSIAN Frédérique**

Secrétaire de séance : Alain TABONE

A l'ouverture de la séance, le Conseil communautaire compte 18 membres présents le quorum est atteint. Compte tenu des pouvoirs, il y a 24 votants.

**1- Procès-Verbal de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

2- **Délibération n°2016-15 Compte Administratif 2015 Budget général :**

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission Finances,

Le Conseil Communautaire après avoir élu Jean Paul BRUN Président de séance, et constaté que Monsieur Le Président de la Communauté se soit retiré, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Général dont la présentation est annexée à la présente délibération.

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

3- **Délibération n°2016-16 Affectation du résultat 2015 Budget Général**

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission Finances, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de procéder à l'affectation du résultat 2015 comme suit :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice		Excédent---- 1 112 752.16€ Déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)		Excédent----5 282 121.22 € Déficit*****
Résultat de clôture à affecter	(A1)	Excédent-----6 394 873.38
€	(A2)	Déficit*****

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent-----178 218.25 € Déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001		Excédent***** Déficit -----10 352.82
€		
Résultat comptable cumulé	R001	Excédent-----167 865.43 €
	D001	Déficit*****
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		-----113 906.90 €

Recettes d'investissement restant à réaliser	-----25 574.96 €
Solde des restes à réaliser	-----88 331.94
€	
(B) Besoin (-) réel de financement	*****
Excédent (+) réel de financement	-----79 533.49 €

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement  
Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement (Recette budgétaire R1068)	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R1068)	*****

SOUS TOTAL (R1068) 0.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):  
6 394 873.38 €

TOTAL A1----- : 6 394 873.38 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur  
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement  
D002) :\*\*\*\*\*

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 6 394 873.38 €	D001 : -----	R001 : 167 865.43 € R1068 : 0.00 €

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

**4- Délibération n°2016-17 Compte de gestion 2015 Budget Général :**

Après que Madame La Trésorière de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières, et ait constaté la correspondance avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2015 du budget général.

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

5- **Délibération n°2016-18 Compte administratif budget annexe ZAC**

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission Finances,

Le Conseil Communautaire après avoir élu Jean Paul BRUN Président de séance, et constaté que Monsieur Le Président de la Communauté se soit retiré, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Annexe dont la présentation est annexée à la présente délibération.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1

6- **Délibération n°2016-19 Affectation du résultat 2015 du budget annexe ZAC**

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission Finances, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide procéder à l'affectation du résultat 2015 ZAC comme suit :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	Excédent : -----11 607.67 €
	Déficit : -----0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent -----0.00 €
	Déficit : -----0.00 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent-----11 607.67€
(A2)	Déficit-----0.00 €

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : *****
	Déficit-----2 635 186.22 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 €	Excédent -----1 907 277.86
	Déficit : *****

Résultat comptable cumulé

R001

D001

€

Excédent : \*\*\*\*\*

Déficit -----727 908.36

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

\*\*\*\*\*

Recettes d'investissement restant à réaliser

\*\*\*\*\*

Solde des restes à réaliser

\*\*\*\*\*

(B) Besoin (-) réel de financement

-----727 908.36 €

Excédent (+) réel de financement

\*\*\*\*\*

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement  
Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement

(Recette budgétaire R1068)

11 607.67 €

En dotation complémentaire en réserve

(Recette budgétaire au compte R1068)

0€

SOUS TOTAL (R1068)

11 607.67 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):

0.00 €

TOTAL A1----- :

0.00 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :\*\*\*\*\*

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : -----	D001 : 727 908.36€	R001 : ----- R1068 : 11 607.27€

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

**7- Délibération n°2016-20 Compte de gestion Budget annexe ZAC**

Après que Madame La Trésorière de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières, et ait constaté la correspondance avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2015 du budget annexe ZAC.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

#### 8- **Délibération n°2016-21 Taxes directes locales 2016**

A compter de l'année 2011, le nouveau dispositif fiscal est entré en application, ainsi la Communauté de Communes du Cubzaguais doit voter les taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'habitation, de Taxe Foncière et de taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaires,

Sur avis favorable du bureau et de la commission finances,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de fixer les taux de fiscalités directes locales de la manière suivantes :

	Total	Produits 2016
Cotisation Foncière des Entreprises	25,66%	1 300 962€
Taxe d'Habitation	7,84%	1 606 259€
Taxe Foncière	0,00%	
Taxe Foncière propriétés non bâties	2,26%	8 850€

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

#### 9- **Délibération n°2016-22 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais relatifs à ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies A Ter du Code Général des Impôts, afin de

percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Vu la délibération du SMICVAL relative à la détermination du produit 2016 appelé auprès des collectivités adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 2 539 414€ qui se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 148 472€
- Pour les 9 autres communes de la zone 9 (Aubie Espessas, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Peujard, Saint Antoine, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Salignac et Virsac) 1 390 941€

**Vu la délibération n°2015-20 en date du 29 avril 2015 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé de lisser sur deux ans les taux des communes de la zone 9,**

Sur avis favorables de la commission finances et du Bureau

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de voter les taux de TEOM 2016 de la manière suivante :

Code commune	Nom de la commune	Population	Bases fiscales 2016	Taux 2015 Voté	Taux 2016	Produits 2016
018	Aubie-et-Espessas	1 257	637 361 €	19,39%	17,93%	114 279 €
143	Cubzac-les-Ponts	2 327	1 854 820 €	15,65%	17,93%	332 569 €
183	Gauriaguet	1 205	568 369 €	20,17%	17,93%	101 909 €
321	Peujard	2 046	1 057 355 €	19,20%	17,93%	189 584 €
366	Saint-André-de-Cubzac	10 720	10 109 792 €	11,00%	11,36%	1 148 472 €
371	Saint-Antoine	387	230 214 €	17,87%	17,93%	41 277 €
415	Saint-Gervais	1 684	1 110 358 €	17,02%	17,93%	199 087 €
425	Saint-Laurent-d'Arce	1 409	800 730 €	18,28%	17,93%	143 571 €
495	Salignac	1 687	871 083 €	19,21%	17,93%	156 185 €
553	Virsac	1 072	627 331 €	18,02%	17,93%	112 480 €
		23 794	17 867 413 €			2 539 414 €

	Habitants	Produit appelé	Produit/hbt	2015
Zone 6	10 720	1 148 472 €	107,1336 €	103,6926 €
Zone 9	13 074	1 390 941 €	106,3899 €	104,4501 €
		2 539 414 €		

Pour : 23  
Contre : 0

Abstention : 1

## 10- Délibération n°2016-23 Mise à jour du tableau des effectifs et ouverture de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1 et 3-2

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'ouvrir les postes suivant :

- \* Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe, à la quotité ETP 0.150 ETP (*Augmentation de quotité de poste pour les besoins de l'école de musique*)
- \* Rédacteur territorial à temps complet (*Réussite au concours externe d'un agent contractuel*)
- \* Agent social 1<sup>ière</sup> Classe à temps complet (*Réussite à l'examen professionnel d'un agent*)

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 Mars 2016,

Vu le tableau des effectifs en date du 16 Décembre 2015 de la Communauté de Communes du Cubzaguais à mettre à jour,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- D'ouvrir les postes suivants à compter du 01 mai 2016:
  - \* Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe, à la quotité ETP 0.150 ETP,
  - \* Rédacteur territorial à temps complet,
  - \* Agent social 1<sup>ière</sup> Classe à temps complet.
- D'arrêter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Cubzaguais à compter du 01 mai 2016 de la manière suivante :

Emplois permanents	N°2016-21		Postes ouverts	Postes pourvus après délibération	Reste
<b>Filière Administrative</b>		-			
Directeur Territorial			0	0	0
Attaché Principal			1	1	0
Attaché			4	4	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe			0	0	0
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe			0	0	0
Rédacteur	1		1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe			0	0	0
Adjoint Administratif Principal			0	0	0

de 2 <sup>ème</sup> classe					
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe			1	1	0
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe			2	2	0
		<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Filière Animation</b>		-			
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe			0	0	0
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	0
Animateur			1	0	1
Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe			0	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe			0	0	0
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe			2,6	2,6	0
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe			4	3	1
		<b>Total</b>	<b>8,6</b>	<b>6,6</b>	<b>2</b>
<b>Filière Culturelle</b>		-			
Professeur d'enseignement hors classe			0	0	0
Professeur d'enseignement classe normale			0	0	0
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ercl	0.150		4,175	4,175	0
Assistant d'enseignement artistique ppl 2èmecl			3.213	0,488	2,387
Assistant d'enseignement artistique			1,375	1,375	0
		<b>Total</b>	<b>8,736</b>	<b>6.038</b>	<b>2,387</b>
<b>Filière Emploi Fonctionnel</b>					
DGS communes 2000-10000hb			0	0	0
DGS communes 10000-20000hb			0	0	0
DGS communes 20000-40000hb			1	1	0
DGS communes 40000-80000hb			0	0	0
DGS communes 80000-150000hb			0	0	0
DGS communes 150000-400000hb			0	0	0
DGS communes plus de 400000hb			0	0	0
		<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière Médico sociale</b>		-			
Puéricultrice hors classe			0	0	0
Puéricultrice classe supérieur			0	0	0
Puéricultrice classe normale			1	1	0
Technicien paramédical cadre de santé			0	0	0
Technicien paramédical classe supérieur			1	1	0

Technicien paramédical classe normale			2	0	2
Educateur principal de jeunes enfants			1	1	0
Educateur jeunes enfants			4	2	2
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe			2	2	0
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe			2	2	0
Auxiliaire puériculture 1ère classe			2	2	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe			0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe			1	1	0
Auxiliaire de soins 1ère classe			0	0	0
Agent social principal 1ère classe			0	0	0
Agent social principal 2ème classe			0	0	0
Agent social 1ère classe	1		2	2	0
Agent social 2ème classe			13,5	11	2,5
		<b>Total</b>	<b>31,5</b>	<b>25</b>	<b>6,5</b>
<b>Filière Technique</b>					
Agent de Maitrise Principal			0	0	0
Agent de Maitrise			1	0	1
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe			0	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	0
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe			1	0	1
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe			5,5	4	1,5
		<b>Total</b>	<b>8,5</b>	<b>5</b>	<b>3,5</b>
		<b>Sous total Titulaire</b>	<b>67,336</b>	<b>52.638</b>	<b>14.387</b>
<b>Contractuels</b>		-			
Agent d'animation CDD			42	30	12
Agent Technique			4	4	0
emploi avenir			3	2	1
Professeur de musique CDD			6	6	0
Professeur de musique CDI			6	6	0
		<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	<b>13</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>128,336</b>	<b>100.638</b>	<b>27.387</b>

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

**11- Délibération n°2016-24 : Acquisitions foncières ZAC Parc d'Aquitaine parcelles A182p et A2238p commune de Saint André de Cubzac :**

**Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008** portant déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

**Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2012** portant prorogation de la déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

**Vu la délibération du conseil communautaire n°28-2005**, en date du 28 avril 2005, fixant le périmètre d'études et les modalités de concertation ouverte sur le projet de la ZAC,

**Vu la délibération du conseil communautaire n°44-2005** en date du 23 septembre 2005, ajustant le périmètre de concertation de la ZAC,

**Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2006** en date du 03 mars 2006 créant la ZAC Parc d'Aquitaine,

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57-2006** en date du 08 novembre 2006 arrêtant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°05-2007** en date du 21 février 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

**Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité en date du 20 octobre 2015**, déclarant cessibles, notamment, les parcelles cadastrées A 182p pour une superficie de 1133 m<sup>2</sup>, et A 2238p pour une superficie de 203 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine.

**Vu l'avis du service de France Domaine**, ci-annexé, en date du 20 janvier 2016,

**Vu l'offre de prix à hauteur de 7 932 € – conforme à l'avis du service de France Domaine susmentionné - notifiée le 16/02/2016**, par Monsieur le Président, auprès de chacun des membres de l'indivision DE FEUILHADE DE CHAUVIN, pour l'acquisition des parcelles A 182p et A 2238p citées ci-dessus,

**Vu le plan parcellaire, dressé par un géomètre expert le 23 avril 2015**, ci-annexé, en vue de définir la superficie nécessaire à acquérir sur les parcelles ci-désignées,

\*\*\*

Dans le cadre de la création de la ZAC « Parc d'Aquitaine » par la Communauté de Communes du Cubzaguais, il est nécessaire que cette dernière fasse l'acquisition d'une partie des parcelles sises à Saint-André de Cubzac - ZAC Parc d'Aquitaine. Ces parcelles sont les suivantes :

- cadastrée A 182p pour 1133 m<sup>2</sup> (d'une contenance cadastrale totale de 98 200m<sup>2</sup>)
- cadastrée A 2238p pour 203 m<sup>2</sup> (d'une contenance cadastrale totale de 3 047 m<sup>2</sup>)

Ces parcelles appartiennent à l'indivision DEFEUILHADE DE CHAUVIN (Elisabeth, née MILLIET DE FAVERGES ET DE CHALLES, Guy, et Edouard).

Elles sont intégrées dans le périmètre d'expropriation pour cause d'utilité publique défini par arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008, prorogé par arrêté préfectoral du 19 juillet 2012.

**Elles sont situées sur l'emprise du giratoire n°2 de la ZAC (sur la RD 137).**

Par courrier en date du 16 février 2016, une offre de prix a été notifiée à chacun des membres de l'indivision de FEUILHADE DE CHAUVIN, pour l'acquisition des parcelles citées ci-dessus.

Cette offre de prix, conforme à l'estimation de France Domaine en date du 20 janvier 2016, se décompose comme suit :

- indemnité principale : 6 680 €
- indemnité de emploi : 1 252 €

**Soit une indemnité totale de 7 932 € à répartir entre les trois membres de l'indivision.**

**Suite à cette offre de prix, chacun des membres de l'indivision de FEUILHADE DE CHAUVIN a donné son accord sur la cession proposée (courriers d'accord annexés à la présente) :**

- Le courrier de Maître PUYBARAUD PARADIVIN, en date du 30 mars 2016, représentant Madame Elisabeth de FEUILHADE DE CHAUVIN, née MILLIET DE FAVERGES ET DE CHALLES.
- Le courrier de Monsieur Guy de FEUILHADE DE CHAUVIN, en date du 17 mars 2016,
- L'accord écrit de Monsieur Edouard de FEUILHADE DE CHAUVIN, co-signé de sa curatrice Madame Séverine PIFFRE, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en date du 22 mars 2016.

L'indivision de FEUILHADE DE CHAUVIN dispose par ailleurs d'un grand panneau publicitaire situé aux alentours de l'emprise à céder à la Communauté de Communes du Cubzaguais. Dans l'hypothèse où ce panneau – de par son positionnement - devait être déplacé en vue de la construction du giratoire n°2, il est proposé que ce soit la Communauté de Communes qui prenne en charge les frais de déplacement afférents.

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- **D'autoriser l'acquisition** par la Communauté de Communes du Cubzaguais, des parcelles sises à Saint-André de Cubzac - ZAC Parc d'Aquitaine, *cadastrées A 182p pour 1133 m<sup>2</sup>* (d'une contenance cadastrale totale de 98 200m<sup>2</sup>), *et A 2238p pour 203 m<sup>2</sup>* (d'une contenance cadastrale totale de 3 047 m<sup>2</sup>), appartenant à l'indivision de FEUILHADE DE CHAUVIN, **pour un montant total de 7 932 €** - à répartir entre les membres de l'indivision.
- **De prendre à la charge de la Communauté de Communes, si nécessaire aux vues de son positionnement exact, le déplacement du panneau publicitaire** du Château du Bouilh situé aux alentours de l'emprise cédée.
- **D'autoriser Monsieur Le Président** à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et notamment l'acte authentique notarié de transfert de propriété avec les propriétaires susmentionnés,
- **De désigner Maître LATOUR** comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.

Pour : 24

Contre : 0  
Abstention : 0

**12- Délibération n°2016-25 Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les activités de l'ALSH du Cubzaguais**

Considérant qu'en raison de travaux importants au sein de la cuisine et du restaurant scolaire de la commune de St Gervais, sur la période des vacances de Printemps 2016 (du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016), l'ALSH intercommunal habituellement hébergé sur la commune de St Gervais ne pourra pas accueillir d'enfants durant ces deux semaines.

Considérant que la demande des familles pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans en ALSH sur la période des vacances scolaires reste importante, et qu'il n'est pas possible de regrouper l'ensemble des demandes d'accueil sur une seule structure à savoir l'ALSH situé à Aubie et Espessas.

Considérant que suite à la demande de la CdC du Cubzaguais, la commune de St André de Cubzac a accepté la mise à disposition temporaire des locaux de l'école « Lucie Aubrac » permettant l'accueil de tous les enfants sur une seule structure, adaptée et habilitée par Jeunesse et Sports.

Considérant que les locaux permettant l'accueil des enfants en ALSH sont des locaux municipaux, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition pour les espaces nécessaires aux activités de l'ALSH sur le groupe scolaire « Lucie Aubrac ».

En ce qui concerne la restauration, il est fait appel au prestataire fournissant les repas de l'ALSH situé à Aubie et Espessas (Alium), afin de préparer et livrer les repas sur place en liaison froide.

Le personnel d'encadrement auprès des enfants sur les ALSH et pour la restauration et l'entretien des locaux seront recrutés par la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Sur avis favorable du Bureau, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, et notamment la convention de mise à disposition des locaux de l'école Lucie Aubrac.

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

**13- Délibération n°2016-26 Politique associative subvention clubs sportifs 2016**

Vu la délibération n° 75-2002 du 18 décembre 2002, prise par la CdC du Cubzaguais, prenant acte du « projet de développement, sport, culture, jeunesse » élaboré par la commission Vie Locale et Animation du Territoire

Il est proposé dans le cadre de la politique associative :

- l'attribution d'une subvention aux associations sportives du Cubzaguais répondant à des critères définis et validés dont les objectifs généraux sont les actions de formation auprès des jeunes de moins de 16 ans et l'encadrement par des éducateurs qualifiés,
- le calcul de la subvention prend en compte uniquement le nombre de jeunes de moins de 16 ans résidant dans les communes du cubzaguais
- la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs avec les associations subventionnées.

Vingt six associations sportives du Cubzaguais, ont déposé un dossier de demande de subvention.

### **Associations d'intérêt communautaire (pratique unique)**

St André Basket	Racing Club Cubzaguais (Rugby)
Stade Cubzaguais Athlétisme	Coqs Peujardais (tennis de table)
Flamme Virsacaise – Twirling	Peujard Rugby Association (Rugby féminin)
GEFOC Handball et GEFOC Taekwondo	St André Badminton

### **Associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple)**

USEP St Laurent d'Arce	USEP St Gervais
Tennis Club Cubzaguais	Tennis club de Peujard
Tennis club de Prignac-St Gervais	Aubie Gauriaguet tennis club
GEFOC Gymnastique	Football club Cubzac les Ponts
Football club Gauriaguet Peujard	Football club St Gervais - St Laurent
Football club St André de Cubzac	Shukokai Cubzac (karaté)
St André arts martiaux	Judo club Gauriaguet
Karaté ken club Salignac	Cirqu'éveil (St Antoine)
Cirque éveil (Cubzac les Ponts)	Art et Partage Virsac – GRS
Peujard Vélo club	

### **Associations sportives de vocation intercommunale (pratique unique)**

Nom association	Nbre adhérents	Nbre jeunes -16 ans	Nbre jeunes -16 ans Cubzaguais	Rappel 2015	Demande Subvention 2016 suivant jeunes cubzaguais	proposition Subvention 2016
St André Basket	246	151	110	1 936,00 €	2 420,00 €	2 420,00 €
Racing Club Cubzaguais (rugby)	367	226	129	2 530,00 €	2 838,00 €	2 838,00 €
Coqs Peujardais (tennis de table)	61	42	31	638,00 €	682,00 €	682,00 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	239	170	103	2 024,00 €	2 266,00 €	2 266,00 €
St André Badminton	219	84	56	1 232,00 €	1 232,00 €	1 232,00 €
Flamme Virsacaise - Twirling	26	15	9	374,00 €	198,00 €	198,00 €
GEFOC handball	199	142	80	1 716,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €
GEFOC taekwondo	103	77	54	1 342,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €
Peujard Rugby association	39	30	9		198,00 €	198,00 €
		<b>907</b>	<b>581</b>	<b>11 792,00 €</b>	<b>12 782,00 €</b>	<b>12 782,00 €</b>

### **Autres associations sportives (Pratique multiple)**

Nom association	Nbre adhérents	Nbre jeunes -16 ans	Nbre jeunes -16 ans Cubzaguais	Rappel 2015	Demande Subvention 2016 suivant jeunes cubzaguais	proposition Subvention 2016
GEFOC Gymnastique	697	100	64	704,00 €	704,00 €	704,00 €
USEP St Gervais	137	114	111	737,00 €	1 221,00 €	1 221,00 €
USEP St Laurent d'Arce	66	55	52	825,00 €	572,00 €	572,00 €
Tennis Club Cubzaguais	233	122	81	792,00 €	891,00 €	891,00 €
Tennis club de Peujard	31	15	15	121,00 €	165,00 €	165,00 €
Tennis club Prignac St Gervais	130	81	43	473,00 €	473,00 €	473,00 €
Aubie Gauriaguet Tennis club	91	30	26	308,00 €	286,00 €	286,00 €
FC Cubzac les Ponts	148	74	74	726,00 €	814,00 €	814,00 €
FC Gauriaguet Peujard	94	76	65	561,00 €	715,00 €	715,00 €
FC St Laurent St Gervais	234	124	94	1 012,00 €	1 034,00 €	1 034,00 €
FC St André	389	247	215	2 387,00 €	2 365,00 €	2 365,00 €
Shukokai (karaté Cubzac)	31	16	12	165,00 €	132,00 €	132,00 €
St André arts martiaux	325	174	123	858,00 €	1 353,00 €	1 353,00 €
Judo club Gauriaguet	38	34	25	220,00 €	275,00 €	275,00 €
Karaté Ken Club (Salignac)	38	25	17	132,00 €	187,00 €	187,00 €
Cirqu'éveil (Cté fêtes St Antoine)	44	44	30	385,00 €	330,00 €	330,00 €
Cirque éveil (Amic laïque Cubzac)	16	16	13	154,00 €	143,00 €	143,00 €
Art et Partage (GRS)	28	26	15	198,00 €	165,00 €	165,00 €
Peujard vélo club	80	40	25		275,00 €	275,00 €
		<b>1 413</b>	<b>1 100</b>	<b>11 396,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>

Nombre total de jeunes concernés	<b>2 320</b>	<b>1 681</b>	<b>23 188,00 €</b>	<b>24 882,00 €</b>	<b>24 882,00 €</b>
----------------------------------	--------------	--------------	--------------------	--------------------	--------------------

Sur proposition de la commission Services Publics et Animation du Territoire, réunit le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les critères d'intervention de la CCC auprès des associations sportives
- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 € par an et par jeune du cubzaguais de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt communautaire (pratique unique) et de 11€ par an et par jeune du cubzaguais de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple), soit :

Nom association	Nbre jeunes -16 ans Cubzaguais	Subvention 2016
St André Basket	110	2 420,00 €
Racing Club Cubzaguais (rugby)	129	2 838,00 €
Coqs Peujardais (tennis de table)	31	682,00 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	103	2 266,00 €
St André Badminton	56	1 232,00 €
Flamme Virsacaise - Twirling	9	198,00 €

GEFOC (hand, taekwondo, gym) Hand 1760€ + taekwondo 1188€ + gym 704€	198	3 652,00 €
Peujard Rugby association	9	198,00 €
USEP St Gervais	111	1 221,00 €
USEP St Laurent d'Arce	52	572,00 €
Tennis Club Cubzaguais	81	891,00 €
Tennis club de Peujard	15	165,00 €
Tennis club Prignac St Gervais	43	473,00 €
Aubie Gauriaguet Tennis club	26	286,00 €
FC Cubzac les Ponts	74	814,00 €
FC Gauriaguet Peujard	65	715,00 €
FC St Laurent St Gervais	94	1 034,00 €
FC St André	215	2 365,00 €
Shukokai (karaté Cubzac)	12	132,00 €
St André arts martiaux	123	1 353,00 €
Judo club Gauriaguet	25	275,00 €
Karaté Ken Club (Salignac)	17	187,00 €
Cirqu'éveil (Cté fêtes St Antoine)	30	330,00 €
Cirque éveil (Amic laïque Cubzac)	13	143,00 €
Art et Partage (GRS)	15	165,00 €
Peujard vélo club	25	275,00 €
<b>Total</b>	<b>1 681</b>	<b>24 882,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les associations précitées tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat et d'objectifs 2016.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

#### 14- Délibération n°2016-27 Subvention 2016 BIA Aéroclub de Marcillac

Par courrier, l'association Aéroclub de Marcillac Estuaire a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros pour l'année 2016. En 2015, l'aide de la CCC était de 110 €.

Cette subvention est justifiée par l'organisation d'une formation au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) pour les élèves lycéens et collégiens du secteur nord gironde et sud charente. Cette opération est organisée par l'aéroclub Marcillac Estuaire grâce aux bénévoles du club, et permet à 90 jeunes (dont 10 du Cubzaguais) de découvrir le monde de l'aéronautique, de faire des vols de découverte et de préparer l'examen du BIA.

Cette subvention permettra à l'association de clôturer cette formation 2016, qui a rencontré un succès important.

Sur avis favorable de la commission Services Publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Considérant qu'en séance le Conseil Communautaire a proposé d'aligner le montant de la subvention par jeunes inscrits au BIA résident du Cubzaguais à celui des associations sportives à vocation unique soit 22€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de afin :

- d'allouer à l'association Aéro Club de Marcillac Estuaire, à titre exceptionnel, une subvention de fonctionnement d'un montant de 220 € pour l'année 2016
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

#### 15- **Délibération n°2016-28 Subvention 2016 association CLAP**

Par courrier en date 12 février 2016, l'association CLAP a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros pour l'année 2016. La subvention allouée en 2015 était de 20 000 €.

Cette subvention est justifiée par l'organisation et le développement de la programmation de spectacles « jeune public » pour la saison 2016.

Il est proposé de poursuivre le soutien à l'association CLAP, en accentuant l'effort financier de la CdC du Cubzaguais. En effet, ce soutien permettra de mettre en place des actions et des spectacles « jeune public » profitant pleinement et en priorité aux enfants et aux jeunes du Cubzaguais (scolaires, structures enfance et jeunesse intercommunales) afin de limiter les déplacements vers d'autres salles de spectacles et de mettre en place une mini tournée de spectacles « jeune public » dans les communes du Cubzaguais.

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- d'allouer à l'association CLAP une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2016,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur Georges MIEYEVILLE Président de l'association CLAP n'a pas pris part au vote.

#### **16- Délibération n°2016-29 : Subvention 2016 Mission locale Haute Gironde :**

Conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 5 décembre 2000, la Communauté de Communes du Cubzaguais adhère, en lieu et place de ses communes membres à la Mission Locale de la Haute Gironde.

Vu le courrier en date du 2 février 2016, l'association Mission Locale de la Haute Gironde a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 111,67 € soit 1,21 € par habitant pour l'année 2016, (même montant qu'en 2015)

Cette demande comprend également une subvention pour l'année 2016 concernant le parc cyclomoteur, d'un montant de 2 466,59 € (idem 2015) et de 2 500 € (idem 2015) pour le fonctionnement du CLLAJ (logement des jeunes).

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'allouer à l'association Mission Locale de la Haute Gironde une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 111,67 € ainsi qu'une subvention relative au dispositif de prêt de cyclomoteur d'un montant de 2 466,59 € et de 2 500 € pour le fonctionnement du CLLAJ pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

#### **17- Délibération n°2016-30 Subvention 2016 Association Relais :**

Par courrier en date 25 janvier 2016, l'association RELAIS a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 euros pour l'année 2016, identique à celle de 2015 et inchangée depuis l'origine.

Cette subvention permettra à l'association RELAIS de poursuivre les actions dirigées vers les demandeurs d'emploi, notamment la gestion du Point Information pôle emploi par l'intermédiaire d'un personnel dédié à cette action, dont le poste est financé depuis sa création par la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- d'allouer à l'association RELAIS une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

#### **18- Délibération n°2016-31 Subvention 2016 Croches en chœur**

Par courrier en date du 12 février 2016, l'association Croches en Chœur a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros pour l'année 2016, identique à 2015.

Cette subvention permettra à l'association Croches en Chœur d'organiser la 9<sup>ème</sup> édition du Festival les 23, 24 et 25 septembre 2016, à St Gervais, avec la participation et un concert d'Amandine Bourgeois avec 450 choristes le dimanche. Le projet 2016 prévoit en outre l'organisation d'un « concert solidaire » le samedi soir.

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- d'allouer à l'association Croches en Chœur une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

#### **19- Délibération n°2016-32 Subvention 2016 Infos droit**

Par courrier en date du 26 janvier 2016, l'association INFO DROITS a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 670 euros pour l'année 2016, identique à celle de 2015.

Cette subvention permettra à l'association INFO DROITS qui intervient depuis de nombreuses années sur le Cubzaguais, de pouvoir continuer à assurer les permanences localement.

Depuis 2015 et le soutien de la CCC, l'association intervient deux fois par mois dans les locaux mis à disposition par la CdC et permet l'accueil de 4 permanences de 30 minutes, par un juriste diplômé.

Le rôle de l'association est important (rôle de « facilitateur » afin d'éviter aux personnes de se lancer des procédures judiciaires) et répond pleinement aux attentes des usagers, qui sont à la recherche d'une réponse à des problèmes juridiques du quotidien.

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- d'allouer à l'association INFO DROITS une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 670 euros pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0  
Abstention : 0

## 20- Délibération n°2016-33 : Subvention 2016 Office de Tourisme du Cubzaguais

Vu la délibération n°2015-101 en date du 25 novembre 2015 allouant une avance sur subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Cubzaguais d'un montant de 50 000 € pour l'année 2016.

Vu la demande de l'office de tourisme en date du 06 avril 2016 qui sollicite une subvention de fonctionnement totale de 100 000€ pour l'année 2016 (100 000 € en 2015).

Sur avis favorable de la commission Services Publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'allouer à l'Office de Tourisme du Cubzaguais une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 50 000€, portant ainsi à 100 000€ la totalité de la subvention 2016.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame LAVAUD Véronique Présidente de l'office de tourisme n'a pas pris part au vote.